SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Gestion des détentions et des peines : une politique nationale en gestation

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

LES travaux de la commission de mise en œuvre de la politique nationale de gestion des détentions et des peines ont été lancés hier à Libreville, par Erlyne Antonela Ndembet-Damas, ministre de la Justice, garde des Sceaux, chargé des Droits de l'Homme et de l'Égalité des genres.

Cette rencontre vise notamment à revisiter le dispositif pénal du Gabon, l'arrimer aux normes internationales, à créer et mettre en œuvre des outils modernes de gestion des juridictions (tableaux de bord, manuels de procédures, etc.), et à construire un cadre juridique pour la numérisation des procédures judiciaires. Pendant deux mois au plus, les participants (représentants de juridictions, agents de la sécurité pénitentiaire, etc.), avec à leurs côtés Cherif Ferah, l'expert international du cabinet canadien LJ institut INC, vont se pencher sur ces problèmes sociaux et publics. Par exemple, les détentions préventives dépassant largement les délais légaux. Ce qui crée des lenteurs dans le traitement des procédures, dégrade le niveau de confiance dans le système judiciaire du Gabon et génère d'énormes difficultés dans la gestion des prisons.

"Ces travaux entrent dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de gestion des détentions et des peines (PNGDP) que le ministère dont j'ai la charge vient de concevoir, et qui a été remis, le 12 janvier de cette année, à monsieur le président de la République, chef de l'État, par madame le Premier ministre, chef du gouvernement", a déclaré la ministre Erlyne Antonela Ndembet-Damas, hier à la cérémonie d'ouverture.

Au sortir de ces travaux, on devrait s'attendre, entre autres, à une réforme de certains textes (Code de procédure pénale, Code pénal) et à une insertion de nouveaux éléments pour améliorer les situations liées à la gestion des détentions et des peines.

Photo : DR

La cérémonie d'ouverture des travaux de la commission présidée par la ministre Erlyne Antonela Ndembet-Damas.

Coût du transport : que dit le ministre Paillat ?

Olivier NDEMBI
Libreville/Gabon

D'UN côté, des voyageurs et clients qui estiment que toutes les mesures décidées pour contrer la progression de l'épidémie de Covid-19 ayant été levées, le coût du transport devrait revenir à la normale. De l'autre, des transporteurs de plus en plus gourmands, impitoyables, entêtés et déterminés à maintenir l'inflation. Tant en sus du maintien de l'augmentation des prix, plusieurs d'entre eux ont commencé à renouer avec leurs chargements habituels.

C'est que depuis la levée des restrictions sanitaires en milieu de semaine dernière, les opérateurs du secteur transport font mine de n'avoir rien entendu. L'annonce y relative faite par le président de la République et le gouvernement n'a jusque-là rien changé chez les professionnels, qui continuent à asphyxier les populations en pratiquant des prix deux à trois fois plus élevés que la normale. Les exploitants du domaine maritime et fluvial, tout autant que ceux opérant dans les zones périurbaines, ne sont pas en reste dans la sauvegarde de cette l'inflation. Pour les populations, cette situation demeure préoccupante. Elle appelle donc aux arbitrages du gouvernement, et plus spécifiquement du ministre des Transports. "Nous attendons que notre ministre de tutelle s'exprime publiquement sur le sujet comme au début de la pandémie", estime le président du Syltteg, Jean-Robert Menie.

"(...) Le chef de l'État a demandé aux membres du gouvernement d'exercer désormais leur mission ministérielle beaucoup plus sur le terrain, au contact de nos concitoyens dans l'objectif d'une réelle adéquation de l'action publique aux problématiques réelles du quotidien des populations", rappelle opportunément le Conseil des ministres en sa séance du 10 mars dernier.

Photo : DR/ L'Union

La communication du ministre Paillat à l'endroit des transporteurs est très attendue pour faire cesser l'inflation actuelle.

ERRATUM

Une malencontreuse erreur de manipulation informatique nous fait importer deux fois le même texte sur la page 6 de notre édition d'hier en rapport avec l'inflation que tentent de maintenir certains transporteurs dans le cadre de la nouvelle donne post-restrictions Covid-19. Nous publions le texte manquant de cette page. Toutes nos excuses à nos lecteurs.

Covid-19 : pourquoi il ne faut pas totalement tomber le masque

Issa IBRAHIM
Libreville/Gabon

LA situation épidémiologique du Gabon au 10 mars 2022 présente zéro nouveau cas Covid, zéro décès et juste une hospitalisation. Pas plus alarmant que le tableau précédent : celui du 7 au 8 mars, avec juste 2 nouveaux cas, autant de cas admis en hospitalisation et toujours zéro décès. Cette embellie n'est pas étrangère aux instructions données au gouvernement le 9 mars par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, pour la levée des mesures restrictives en vigueur depuis deux ans pour certaines. L'une des plus emblématiques de ces mesures, le port du masque, est diversement suivie ou appliquée dans la population. Le message du gouvernement est pourtant ambiguïté : "Le port du masque n'est plus obligatoire dans les lieux publics mais reste fortement recommandé dans les espaces clos". La recommandation se veut certes prudentielle dans un contexte national quasi "libéré" du Covid mais l'environnement international montre un rebond de la pandémie, en Asie et Europe particulièrement. Certes avec moins de contrainte hospitalière, mais des signaux tout de même pour nous rappeler qu'il est encore "trop tôt pour tourner la page Covid", même si c'est notre vœu le plus ardent.

Et parmi les moyens de nous prémunir, il y a d'abord le vaccin dont le respect du "schéma vaccinal" reste en vigueur au Gabon, mais aussi le masque. Surtout dans un lieu clos. En effet, depuis le début de cette pandémie, des études scientifiquement prouvées ont montré la capacité de ce virus à se transmettre d'une personne à une autre via l'air expiré (parole bruyante, éternuement, toux…), les fameux "aérosols" dans le jargon scientifique. Et dans un espace hermétiquement clos, cette transmission est plusieurs fois plus élevée qu'à l'air libre (dehors) où ce danger est quasi nul à distance raisonnable. C'est pourquoi est-il d'ailleurs recommandé d'aérer de temps à autre les espaces clos où le port du masque ne serait pas possible. En France, où le masque a été tombé hier, le gouvernement l'a néanmoins rendu obligatoire dans les transports et les établissements sanitaires pour des raisons évidentes. C'est donc dire combien le masque restera un allié indispensable dans certaines circonstances, même après cette pandémie.